

Faire de la société un bien commun essentiel

Manifeste pour la coresponsabilité sociétale territoriale
et la contribution au développement durable
« à la hauteur des enjeux »

*« Il ne suffit plus de dénoncer.
Il nous faut désormais énoncer.
Il ne suffit pas de rappeler l'urgence.
Il faut aussi savoir commencer, et commencer
par définir les voies susceptibles de conduire à la Voie. »*

La Voie : Pour l'avenir de l'humanité - Edgar MORIN

C'était il y a 22 ans. Le 4 juin 1992, s'est ouvert à Rio-de-Janeiro le **Sommet de la Terre** en présence de 182 états et plus de mille ONG. Pendant 10 jours, forums et discussions officielles furent menés tambour battant, aboutissant à la rédaction et à la signature de la Déclaration de Rio en 27 principes. Les États présents à Rio ont également adopté l'Agenda 21 planétaire, c'est-à-dire une stratégie commune assortie d'un plan de 2 500 actions à mettre en œuvre aux niveaux international, national et local pour préserver des conditions de vie durable pour toutes et pour tous.

A Rio, un pas fut franchi car, pour la première fois, les États se devaient d'adopter des engagements contraignants et validés par l'ensemble des pays, au nord comme au sud. Les conventions signées à Rio ont été traduites dans les droits nationaux et ont été le point de départ de nombreuses dynamiques dans la plupart des pays signataires.

Dix ans plus tard, le 2 septembre 2002, le Président de la République française prononce un discours fondateur au sommet de la Terre de Johannesburg :

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer, et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril, et nous en sommes tous responsables. »

Le constat est posé. Il est clair, limpide, partagé et médiatisé. Vient alors le temps de l'action. Les Agenda 21 locaux émergent, les expérimentations se multiplient, les organisations apprennent à « faire du développement durable », la transversalité et la concertation. Et ainsi, chemin faisant, douze années plus tard, nous savons maintenant que nous pouvons toutes et tous être acteurs du changement, que nous pouvons agir concrètement au quotidien, pour aujourd'hui et pour demain.

Pour autant, si ce savoir se traduit en actions, il peine à s'incarner en transformations réelles et tangibles des trajectoires de la société vers un monde durable. L'addition des bonnes pratiques ne fait pas changement de paradigme. Partout sur la planète, la dégradation s'accélère. La perte des repères et du sens, la défiance vis-à-vis à la fois des pouvoirs et des capacités locales, nationales et internationales sont sources de mal-être, de démotivation, de dislocation et de repli individuel et collectif.

On constate d'une part, un repli individuel sur des actes immédiats de consommation qui ne correspondent pourtant pas à la satisfaction des besoins réels ni aux critères de bien-être définis par les citoyens eux-mêmes. La consommation addictive n'est qu'un tonneau des Danaïdes qui ne s'emplit jamais et se trouve sans cesse percé de frustrations nouvelles. Elle peut révéler toutefois une recherche, par les individus, des choses qu'ils peuvent faire, qui sont à leur portée, qui sont valorisées, dans l'instant, par l'entourage et la société. Consommer, chacun peut faire, dans certaines limites, même avec de l'argent dont il ne dispose pas.

Ce que l'on ose identifier ici, à travers l'acte de consommation, comme besoin individuel d'*être capable de* et de reconnaissance pourrait être satisfait dans des actes de contribution. C'est un des paris de bifurcation de ce manifeste et un moteur pour les individus à se situer comme acteur dans un écosystème de coresponsabilités.

On note d'autre part, un repli collectif sur du contrôle, de la surveillance à défaut de bienveillance, de l'inflation normative à défaut de valeurs partagées qui soient connectées à la réalité de la vie. Et pourtant, émerge partout, un besoin de confiance, de motif de vivre ensemble comme une envie de vision d'un avenir qui ne soit pas que renoncement.

Parallèlement s'affirment la connaissance et l'acuité des enjeux climatiques, sociaux, énergétiques, écologiques et économiques comme leurs interconnexions et leur accélération dans un monde de plus en plus numérique. L'heure n'est plus à la sensibilisation, à la prise de conscience. Tout le monde « sait » ou peut aisément savoir instantanément. Cette conscientisation et cette accélération se sont imposées en à peine une génération, à peine le temps pour changer un système de représentations sociales de nos bien communs, insuffisant pour y éprouver un système d'action, de gestion, de protection. Trop vite et trop lent.

A l'incapacité internationale de faire face, sur fond de consensus, à ces nouveaux enjeux interpénétrés, s'ajoutent des incapacités locales qui s'empêchent en singeant la gouvernance internationale au lieu d'inventer collectivement de nouvelles formes adaptées connectées aux réalités de la vie et aux références culturelles des acteurs locaux.

Du stratégique à l'opérationnel, elles s'emmêlent également en déclinant sans traduire des objectifs macroscopiques qui, à force de déclinaison, déclinent, perdent de leur puissance stratégique et ne savent pas mobiliser les leviers opérationnels pertinents en dehors des jeux de rôles fossilisés, incapables de produire du changement car conçus pour la stabilité. Inversement, quand il y a tentative de traduction à l'aune des enjeux locaux, la traduction se fait souvent trahison sacrifiant un niveau d'ambition aux concessions des consensus locaux. Trop global et trop local.

Fait son entrée, la société civile, qui revendique une place à la table des parties prenantes, qui démontre des alternatives et des possibles de l'auto-organisation, extrémise et réalise des solutions ultralocales intrinsèquement connectées au local. Et qui peste de la lenteur de l'institué, qui s'émerveille dans les détails et qui s'épuise devant l'ampleur de la tâche. Trop local et trop petit.

Bref, au global comme au local, on sait poser les constats, on sait agir, mais on ne sait pas contribuer, collectivement « à la hauteur des enjeux ». Et pourtant, c'est « ce qu'il faut faire », *Agenda* en latin, pour le 21^{ème} siècle. Il faut apprendre à exercer sa part pleine et entière de responsabilité en conscience des interdépendances de l'expression des responsabilités des « autres » ayant une part de la solution.

Vingt deux années après le Sommet de Rio, un simple regard dans le rétroviseur peut nous décourager, submergés par l'étendue de notre savoir partagé et par notre incapacité à faire face aux enjeux. Pourtant un regard dans la lunette suffit à redonner souffle et élan. Car si la somme d'actions individuelles et déconnectées a montré ses limites, il est bien plus qu'une intuition, qu'ensemble nous pouvons tout. Il ne s'agit donc plus seulement de prendre conscience et d'agir, mais il s'agit bien de contribuer ensemble à faire de la société un bien commun essentiel sur lequel chacun exerce sa part de responsabilité, son 100% de responsabilité.

Aussi, ce manifeste a pour objet de définir et de poser le socle d'organisation d'un projet territorial de développement durable, laboratoire de coresponsabilité sociétale pour le bien-être de tous, pour aujourd'hui et pour demain, à la hauteur des enjeux. Ce manifeste, en perpétuelle évolution, a aussi pour ambition d'engager chacun, acteur public ou privé, individuel ou collectif, à s'engager dans un processus de transformation vers un futur souhaitable, garant de l'intérêt général des générations présentes et futures.

De nouvelles démarches émanant de nombreux porteurs de projets naissent et convergent aujourd'hui vers la coresponsabilité sociétale territoriale.

Il s'agit désormais d'organiser les rencontres et de tisser des alliances agiles et solides pour que ces convergences se fertilisent mutuellement en accélérant réciproquement leurs potentialités transformatrices. Pour que ces convergences s'expriment dans un écosystème territorial apprenant et se concrétisent via des projets ambitieux, ouverts, innovants et connectés aux capacités et aux envies locales...

Face aux nouveaux maux, de nouveaux mots ont fait leur apparition : sur ce qu'il faut viser, le développement durable, les biens communs et sur la manière d'organiser la gouvernance, la participation, l'association des parties prenantes... mais pas sur la « manière de faire et de contribuer », pour agir à la hauteur des enjeux.

Ces mots-là sont plus récents : contribution, coresponsabilité sociétale... Ils résonnent et naissent à différents endroits. Il s'agit de mots qui comptent vraiment et ce manifeste souhaite les définir, les armer pour ne pas qu'ils se fassent vider de leur sens et de leur potentiel de transformation, à la fois à la hauteur des enjeux globaux et à la mesure des capacités et des besoins locaux, vers une société durable pour tous. Ce potentiel de transformation, ils savent le dire car ils sont prononcés par ceux qui en ont vraiment envie...

Il faut donc utiliser les « bons mots », sans les gadgétiser, sans jargonner, pour projeter, partager et réaliser le projet territorial de développement durable, Agenda 21 local. Les principes et les valeurs d'une responsabilité commune (coresponsabilité) y sont posés au regard de la société et de l'environnement (sociétale) qui s'exerce en conscience des enjeux globaux et en prise avec la réalité de la situation et des capacités locales (territoriale) : la coresponsabilité sociétale territoriale.

Intrinsèquement la coresponsabilité sociétale se doit donc d'être œuvre de bien commun. Et, de fait, la recherche d'une société plus juste, plus solidaire et plus sobre visant l'épanouissement de tous les êtres humains ne peut qu'être également œuvre de communalité dans une perspective de coresponsabilité et d'alliance. Pour autant cette intuition mérite aujourd'hui d'être explicitée afin de consolider les bases solides d'un projet territorial de développement durable, global et de long terme.

Sommaire :

- 1) Définir les Agenda 21 locaux, projets territoriaux de développement durable**
- 2) Définir les biens communs et la communalité**
- 3) Définir la coresponsabilité sociétale territoriale**
- 4) Définir l'alliance des parties prenantes pour créer les conditions de la transformation**
- 5) Définir le modèle et les indices de contribution**
- 6) Définir une boîte à outils**
- 7) Dire merci**

– 1 –

Définir les Agenda 21 locaux,
projets territoriaux de développement
durable



Défini lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'**Agenda 21** n'est pas une politique publique, c'est « un **projet territorial de développement durable** » (article 253 de la **loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010**). Un projet territorial de DD c'est une projection stratégique et une traduction opérationnelle partagée par tous les acteurs d'un territoire pour contribuer efficacement aux finalités du DD compte tenu des contraintes et ressources d'un territoire en perpétuelle évolution.

Depuis 2006, en France, le Cadre de référence national des Agenda 21 locaux élaboré conjointement par le Ministère du développement durable et les collectivités locales, définit 5 finalités « cohérentes et concomitantes » et 5 éléments déterminants de la démarche connectées et articulées avec l'Agenda 21 planétaire. Ce cadre vaut pour tout projet territorial de développement durable. Les 5 finalités de ce cadre de référence, sont entrées dans la loi, à l'occasion du Grenelle de l'environnement dans l'article 253 de la **loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010**

Le cadre de référence définit donc 5 finalités « cohérentes et concomitantes » du projet territorial de développement durable comme étant l'objectif à atteindre par tous les Agenda 21 :

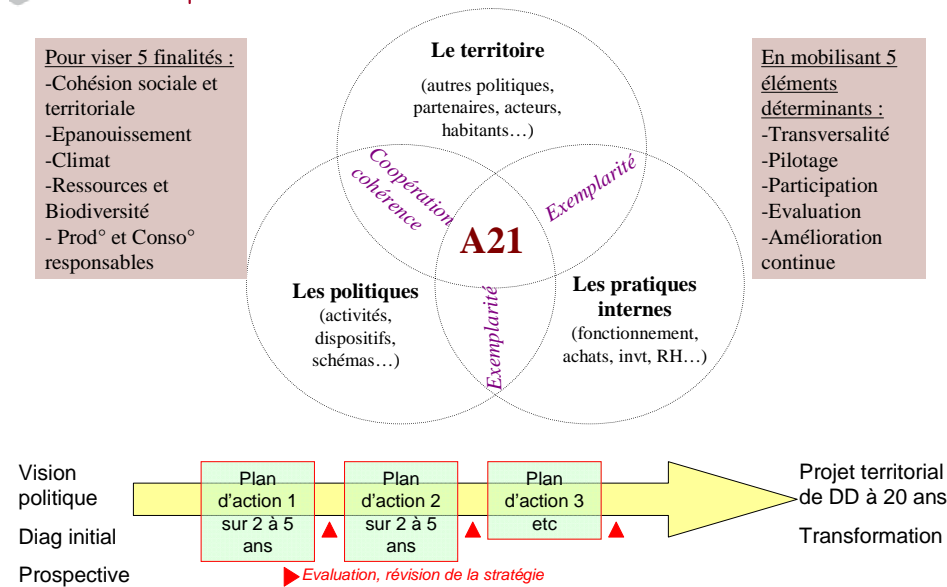
- 1) la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations,
- 2) l'épanouissement de tous les êtres humains,
- 3) la lutte contre le changement climatique et pour la qualité de l'atmosphère,
- 4) la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- 5) une dynamique de développement selon un mode de production et de consommation responsables.

Il définit également 5 éléments de démarche qui constituent la boîte méthodologique de l'Agenda 21, et sont autant de repères méthodologiques pour outiller le projet territorial de développement durable. Les 5 éléments sont : l'évaluation, la transversalité, la participation, la stratégie d'amélioration et le pilotage.

Fil d'ADN commun à tous les Agenda 21 locaux, ce cadre de référence fixe le cap et la boîte à outil : le « non-négociable » de tout projet territorial de DD. Il crée surtout un cadre de liberté dans lequel chaque collectivité, quelle que soit sa taille et ses moyens, va pouvoir exprimer, avec l'ensemble des acteurs locaux sa vision d'un territoire plus juste, plus respectueux des personnes et de l'environnement qui se traduira de façon opérationnelle dans des plans d'actions balisant le chemin.

L'Agenda 21 local,

► Coresponsabilité sociétale territoriale

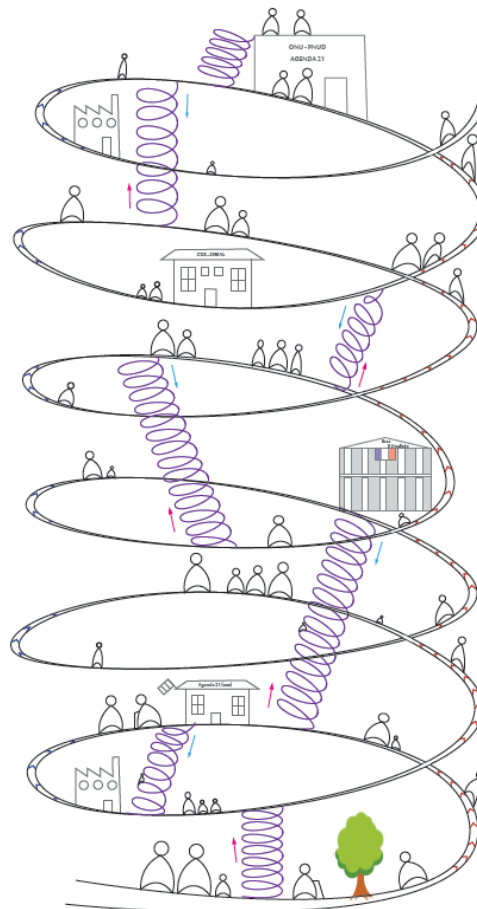


Elaboré trois années plus tard, en 2009, le référentiel national d'évaluation des Agenda 21 est destiné aux collectivités et territoires de projets qui, déjà engagés dans une démarche de projet territorial de développement durable, souhaitent évaluer sa stratégie et ses impacts. Elaboré sous le pilotage du commissariat général au développement durable, et validé par toutes les associations de collectivités, ce référentiel permet d'évaluer la pertinence et la portée des stratégies de développement durable par un questionnement évaluatif et des indicateurs clés.

Ainsi, dans le cadre d'un Agenda 21 local, l'objectif n'est pas seulement d'élaborer un « catalogue d'actions » menées en parallèle, mais bien de bâtir une stratégie de transformation pour améliorer durablement la santé globale du territoire et de ses habitants. Les actions ne sont donc pas considérées isolément avec un seul objectif d'opérationnalité, mais viennent étayer une visée d'amélioration tangible de l'état du territoire et du bien-être des populations, à la hauteur des enjeux locaux et en connexion avec le monde tel qu'il est. L'Agenda 21 local repose donc sur une définition partagée des biens communs et des responsabilités de chacun dans leur préservation et leur valorisation pour aujourd'hui et pour demain.

L'Agenda 21 Local est, à ce jour, le seul cadre d'articulation des projets et des politiques locales et territoriales en connexion avec les aspirations et les préoccupations planétaires. L'agenda 21 Local est également un cadre de dialogue partagé, ascendant et descendant, appropriable par tout acteur ou toute organisation (entreprise, collectivité, association établissement scolaire...), permettant l'interconnexion :

- des stratégies micro-locales (agenda 21 familial ou du coin de rue)
- avec des stratégies territoriales (agenda 21 local),
- avec des stratégies nationales (stratégie nationale du développement durable),
- avec des stratégies européennes (politique européenne de cohésion sociale, stratégie européenne de développement durable)
- et avec des stratégies mondiales (agenda 21 planétaire, objectifs du millénaire pour le développement et objectifs de développement durable).



Spirale de la coresponsabilité sociale pour le bien-être de tous : de l'individuel au collectif et du collectif à l'individuel, du local au global et du global au local...

- 2 -

Définir les biens communs et la communalité

Les biens communs désignent des qualités de ressources ou patrimoines collectifs jugés fondamentaux, aujourd'hui et dans le futur (biens communs naturels, cultures populaires, connaissances...) et, par extension, des qualités sociétales et des droits universels car ce sont également des ressources collectives dont la qualité doit être gérée en commun (l'égalité des femmes et des hommes dans de nombreux domaines, la sécurité professionnelle des travailleurs, la santé publique...).

La qualification d'un enjeu comme bien commun n'a rien de naturel. Elle résulte de décisions collectives et parfois de conflits. Les biens communs sont des construits sociaux, des qualités reconnues et valorisées par un collectif se dotant de règles. Ils doivent être institués. Et c'est un combat qui met en cause des régimes de propriété, d'appropriation et de responsabilité. Les biens communs envisageables sont certes très hétérogènes et très nombreux à première vue. Ce qui fait toutefois leur unité « politique » et éthique est qu'ils doivent résulter de délibérations où l'on se pose la question suivante : quelles sont les « richesses » ou ressources collectives fondamentales dont nous devons prendre soin ensemble si notre finalité générale est le bien-être, dans une société capable de s'inscrire dans la durée?

Certaines expériences montrent que de telles délibérations, si elles sont bien menées, produisent des résultats tangibles avec des groupes de citoyens profanes ou « ordinaires ». Il importe toutefois de se situer dans un cadre partagé, celui d'un monde commun et d'une trajectoire de développement durable pleinement partagée.

L'appellation de biens communs contient à la fois l'exigence d'intérêt commun, d'accessibilité pour tous, et l'idée que la gestion (au sens large de l'activité conjointe et de la coresponsabilité) des biens communs est « commune », qu'elle passe par la coopération d'acteurs multiples. L'adjectif « public » tend à renvoyer à « pouvoirs publics », alors que l'adjectif « commun » renvoie à un pouvoir mis en commun à l'issue d'un choix collectif. Bien évidemment, dans ce cas comme dans d'autres, la pratique de la responsabilité partagée est un art difficile, un art nouveau, qui met l'ensemble des acteurs devant ses propres responsabilités, pleines et entières.

Les biens communs ne s'opposent pas aux biens privés. L'objectif par exemple d'une transition sociétale (écologique, sociale, numérique...) bien menée devrait être non seulement de prendre soin de biens communs en tant que tels, comme la qualité de l'eau, de l'air ou de la biodiversité, ou encore de la protection sociale, mais surtout d'enrichir la production des biens privés en biens communs écologiques et sociaux via notamment des niveaux d'exigence plus ambitieux (haute qualité sociale et environnementale).

Il s'agit même probablement de ce qui importe le plus pour l'emploi conçu comme un droit, autre bien commun, car dans l'hypothèse où la croissance quantitative prendrait fin, celle de la qualité et de la soutenabilité pourrait prendre le relais.

Exemple : il faut nettement plus de travail, donc d'emplois (à durée moyenne du travail identique), pour produire les mêmes quantités (donc sans croissance quantitative) dans l'agriculture biologique que dans l'agriculture « industrielle et chimique ». La transition du second modèle agricole vers le premier revient à enrichir la production agricole en biens communs (qualités organiques des sols, biodiversité, protection du climat, santé publique...). Et c'est bon pour l'emploi.

Avec les biens communs comme qualités d'ordre collectif, on n'est plus dans une économie traditionnelle de « production », mais dans une économie du « prendre soin », du « souci de », y compris comme condition de la production de biens privés. Cette logique peut se décliner ainsi :

- a) **Prendre soin des personnes**, de leur santé, éducation, culture, bien-être, avec le souci non seulement d'aider ces personnes mais surtout de favoriser leur autonomie et leur activité propre.
- b) **Prendre soin du lien social** à préserver et renforcer, de la solidarité de proximité autant qu'à d'autres échelles, et de l'accès à des droits universels liés à des biens communs ;
- c) **Prendre soin des choses** et des objets, pour les faire durer, les utiliser, les concevoir, les réutiliser et les produire à cet effet ;
- d) **Prendre soin de la nature** et des biens communs naturels, dans toutes les activités humaines, afin de rester dans les limites des écosystèmes et de transmettre aux générations futures des patrimoines naturels en bon état ;

e) **Prendre soin de la démocratie**, interactive, vivante et permanente. C'est peut-être le premier des biens communs, ou le plus transversal. Il est même inclus par définition dans la notion de biens communs « gérés en commun ».

En mettant les biens communs au cœur des projets politiques de « transition », on affirme ainsi la primauté d'une économie de montée en qualités collectives sur une économie de croissance des quantités ou du pouvoir d'achat, une primauté de la coopération sur la compétition, et de la démocratie sur l'autocratie dans ses diverses variantes. Ainsi, l'extension de la notion traditionnelle de biens communs conduit à définir le sens même de la « communalité ».

- 3 -

Définir la coresponsabilité sociétale
territoriale

Il est indispensable de bien définir les concepts de biens communs et de communalité pour qu'ils puissent être partagés et enrichis des partages. Il est aussi primordial de les faire au plus vite atterrir, c'est-à-dire de connecter ces concepts à la réalité de la vie et les incarner dans les capacités des acteurs et des habitants.

La coresponsabilité sociétale territoriale peut être considérée comme le cadre opératoire de la communalité.

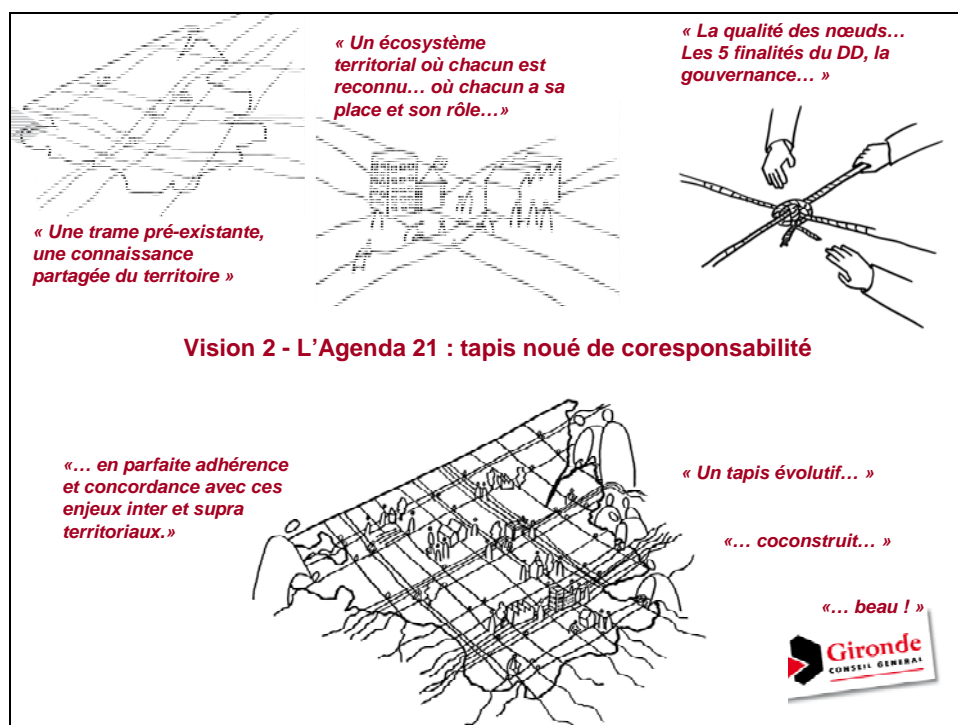
Avant de définir la notion de coresponsabilité, il faut définir celle de responsabilité sociétale des organisations (RSO). La RSO est « la contribution d'une organisation au développement durable » qui interroge ses pratiques et ses activités au regard de leur impact sur la société et sur l'environnement en associant les parties prenantes.

L'ISO 26000 est une norme internationale qui décrit comment tout type d'organisation peut sincèrement et en transparence s'interroger et rendre compte de sa contribution au développement durable. C'est un mode de questionnement qui propose une revue d'ensemble des impacts : des droits de l'homme jusqu'à la santé au travail en passant par la corruption ou les économies d'énergie et la gouvernance. Dans le référentiel ISO 26000, une question centrale est posée sur les communautés locales et l'ancrage territorial de l'organisation.

L'exercice de la responsabilité sociétale par une organisation oblige à poser un regard sur les interdépendances et les tensions ; sur la porosité de cette organisation avec son environnement.

Considérer ces porosités conduit ainsi à se poser la question d'une responsabilité qui ne peut être parfaitement assumée que si elle est liée à l'exercice de la responsabilité des autres acteurs : c'est la coresponsabilité.

La coresponsabilité sociétale situe donc chaque acteur au regard des enjeux du territoire dans les leviers qu'il peut, voire qu'il doit, actionner à son échelle, en tant que coresponsable de la mise en œuvre des solutions qui lui sont propres. C'est aussi permettre à chacun d'agir là où les enjeux sont les plus importants, là où la part respective de chacun compte vraiment. C'est aussi se situer dans un écosystème plus large, plus intégré où chacun bénéficie des efforts des autres faisant en sorte de dépasser la sommation des actions pour aller vers une réelle transformation.



Extrait de l'évaluation proactive par les pairs de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde - 2013

– 4 –

Définir l'alliance des parties prenantes pour
créer les conditions de la transformation

Travailler aujourd'hui à l'intégration de la participation des citoyens et des parties prenantes dans les politiques publiques ou les démarches de responsabilité sociétale des organisations, c'est travailler à un ressort d'inclusion sociale, d'appétence pour la chose publique, de renouveau démocratique.

La participation, au sens d'interaction et d'engagement dans une citoyenneté active et continue s'appuie sur 3 valeurs premières :

* **La singularité** : c'est d'abord un rapport social qui concerne les positions des individus les uns par rapport aux autres. Tocqueville parlait de société des semblables : tous les individus sont les mêmes au sens où chaque voix compte d'égal à égal. Pourtant tous les individus sont reconnus comme singuliers, ils ont un avis propre qu'il convient de laisser exprimer, voire de faire ou d'aider à exprimer (pouvoir d'agir, capacitation).

* **La réciprocité** : est un principe d'interaction entre les individus, les acteurs et les organisations. La réciprocité renvoie aux notions de coopération et d'altruisme mais aussi de transparence et de transformation. En effet, les individus ne sont pas simplement rationnels individuellement, ils évoluent ensemble. Il s'agit donc d'assurer une forme d'autonomie dans un périmètre défini permettant à chacun de se situer en toute confiance pour établir des liens réciproques dans un système en évolution.

* **La communalité** : est la construction d'un mode commun. Déjà Sieyès expliquait au moment de la Révolution française que multiplier les fêtes publiques et les espaces publics, c'était produire de l'égalité. Parce que l'égalité, c'est un monde dans lequel chacun rencontre les autres. Ce n'est pas simplement un rapport individuel, mais un type de société. Faire de la société un bien commun essentiel est donc un enjeu de citoyenneté.

Six enjeux premiers de la participation : démocratique, transformation, reconnaissance réciproque, redevabilité, agilité et durabilité

1. L'enjeu démocratique : engager des processus de participation est en premier lieu un acte politique en faveur de la citoyenneté active et continue de tous. En ce sens, il n'y aura jamais trop de participation citoyenne. Participer c'est être acteur des décisions qui nous concernent tous, c'est participer à la vie publique, en tenant compte des évolutions rapides du contexte et en respectant pleinement les étapes démocratiques liées aux prises de décision.

2. L'enjeu de transformation : entrer dans un espace de participation, qu'il soit physique ou virtuel c'est accepter de pouvoir potentiellement changer d'avis durant ou au terme du processus. L'ouverture est donc un pré-requis nécessaire. L'organisation, lorsqu'elle intègre une dimension participative à son projet, accepte donc que ce projet soit in fine différent de celui qu'elle avait imaginé. Le citoyen de son côté accepte d'évoluer dans les considérations qu'il aurait pu avoir a priori. Plus généralement encore, la participation est un processus d'apprentissage, elle transforme les acteurs qui s'y engagent (citoyens et organisations) et transforme l'action publique comme privée.

3. L'enjeu de reconnaissance réciproque : les citoyens sont pleinement reconnus dans leur expertise d'usage et de vécu de leur propre vie et dans leurs capacités propres. Plus spécifiquement un acteur peut avoir un intérêt particulier sur l'objet qui est soumis à participation (il peut être un riverain du projet, un bénéficiaire, un usager, un acteur...). Il est donc important de reconnaître cet intérêt et d'accompagner la caractérisation des prises de position. Il est également important de pouvoir situer cet intérêt au regard d'intérêts d'autres acteurs, d'autres parties prenantes. De son côté l'organisation mettant en place les conditions de la participation est également une actrice du projet qu'elle en soit à l'initiative ou qu'elle l'accompagne. Il est donc indispensable d'établir en amont de toute participation une cartographie des parties prenantes qui identifie les acteurs et leurs rôles respectifs, ainsi que leur niveau de contribution attendue. Chacun doit pouvoir trouver sa place, y être reconnu, et accepter et reconnaître la place des autres parties prenantes.

4. L'enjeu de redevabilité : rendre compte des processus participatifs, présenter les avis retenus, expliquer les avis non retenus, être clairs et compréhensibles dans la présentation des résultats est un enjeu de pérennité même de la participation, c'est une demande première des citoyens. Ceci suppose d'accepter de publier et de partager les résultats bruts des démarches participatives dans une philosophie similaire à celle qui prévaut pour l'OpenData.

Mais la redevabilité c'est aussi s'assurer de :

- En amont ; la clarté des règles du jeu : le périmètre de discussion, les marges de manœuvre (légal, budgétaires, techniques...), les contraintes, ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas...
- En aval ; la coordination des participations afin de croiser les résultats et donner largement écho aux avis et propositions citoyennes
- et de la concordance des stratégies afin de porter un message clair et accessible.
-

5. L'enjeu d'agilité : plus que jamais, le monde change. S'adapter à un monde qui bouge très vite est une absolue nécessité afin d'être en prise avec le monde tel qu'il est et tel qu'il évolue. A ce titre, aucune démarche participative n'est aujourd'hui totalement reproductible. S'il y a de nombreux enseignements dans chaque démarche, toutes démontrent la nécessité de s'adapter aux spécificités des projets, des publics, aux contextes de temps et d'espace, des attentes et des besoins Ceci suppose une véritable rigueur dans la méthode et notamment dans la préparation des étapes de participation, mais aussi un parti pris de départ visant à accorder leur pleine place aux citoyens, sans chercher à se mettre à la place du citoyen.

6. L'enjeu de durabilité : Concevoir la participation dans notre engagement pour les transitions vers une société durable revient à, non seulement permettre l'expression des intérêts de l'ensemble des parties prenantes, mais également la prise en compte d'intérêts de parties prenantes qui ne peuvent prendre la parole à savoir l'environnement et les générations futures. La prise en compte et le dialogue de l'ensemble de ces intérêts permettent de définir collectivement l'intérêt général et les biens communs et d'agir en conséquence.

Si le cadre d'engagement et de définition de la participation des citoyens et des parties prenantes se précise et s'affine au regard de la communalité et de la durabilité, il demeure un cadre organisé avec une « puissance invitante ». Ce cadre organisé et le plus souvent ponctuel et ciblé.

Aujourd'hui la « participation citoyenne » est, dans le meilleur des cas, liée à des processus de coconstruction des politiques publiques ; comme « participation des parties prenantes », elle est, dans le meilleur des cas, une association des parties prenantes au projet d'amélioration d'une organisation. Dans le pire des cas, c'est une entreprise factice de légitimation. S'inscrire réellement dans une dynamique de coresponsabilité sociétale pleinement partagée, suppose de franchir un cap en parlant plutôt d'**alliance**. En effet, la définition de la coresponsabilité sociétale territoriale fait de chaque partie prenante du territoire la « puissance invitante ».

La question de la participation s'envisage alors davantage en termes d'alliance. Pairs parmi les pairs d'un même écosystème territorial, les parties prenantes publiques, privées, individuelles et collectives sont liées entre elles par une communauté de destin comme dans leurs capacités à actionner localement les leviers d'une transformation vers une société durable.

Le terme d'alliance suppose un acquiescement, une horizontalité des rapports et une réciprocité des engagements. L'alliance met la perspective de contribution dans une dynamique d'obligations réciproques collectivement consenties pour atteindre un objectif commun : une société durable pour le bien être de tous, aujourd'hui et demain.

- 5 -

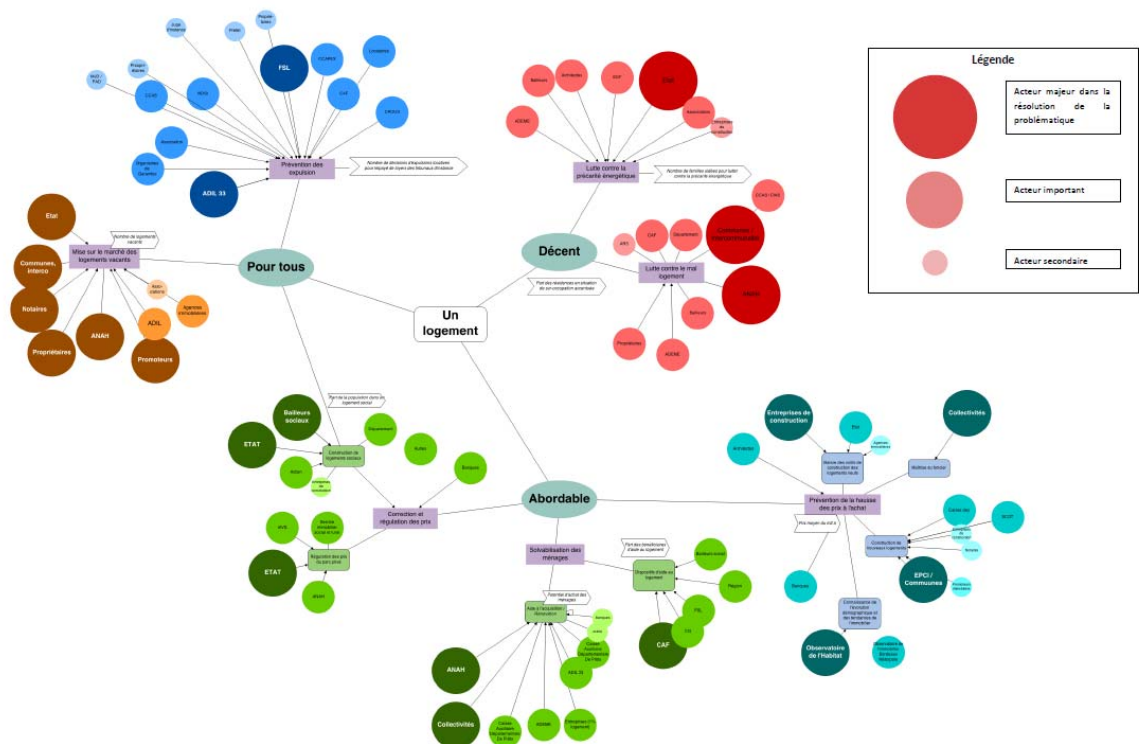
Définir le modèle et les indices de contribution

Nous l'avons vu, dans le cadre d'un projet territorial de développement durable, l'objectif n'est pas d'élaborer un « catalogue d'actions », mais bien de bâtir une stratégie de transformation pour améliorer durablement la santé globale du territoire et de ses habitants. Les actions ne sont donc pas la finalité ; elles sont néanmoins les étais, l'échafaudage indispensable de la stratégie de transformation vers un territoire durable pour le bien être de tous, pour aujourd'hui et pour demain. Leur valeur ne peut être appréciée qu'à la mesure de ce qu'elles contribuent effectivement et efficacement à la stratégie.

Pour ce faire, encore faut-il dans un premier temps définir la santé et l'état du territoire et le bien-être des populations. C'est précisément l'objet du Profil de développement durable.

Les 6 indicateurs synthétiques qui le constituent, correspondent aux 5 finalités du développement durable « cohérentes et concomitantes » (Cohésion sociale et territoriale, Epanouissement de tous les êtres humains, Préservation de la biodiversité et protection des milieux, Lutte contre le changement climatique, Consommation et production responsables) ainsi qu'aux éléments déterminants de la démarche Agenda 21 local (indice de gouvernance). Ces indices ont été élaborés, afin d'agréger l'ensemble des données élémentaires permettant de révéler la situation du territoire et de sa population en matière de développement durable. Ils sont calculés pour tous les départements de France. Ce travail a été mené durant 4 années et a associé près de 700 personnes physiques. Ce travail reste en perpétuelle évolution. En effet si la première version, datant de 2010 définissait une vision certes concertée, mais encore descendante, les démarches en cours visent à organiser l'alliance entre les définitions ascendantes des critères de bien-être, par les citoyens eux-mêmes, et les visions stratégiques et organisées plus descendantes.

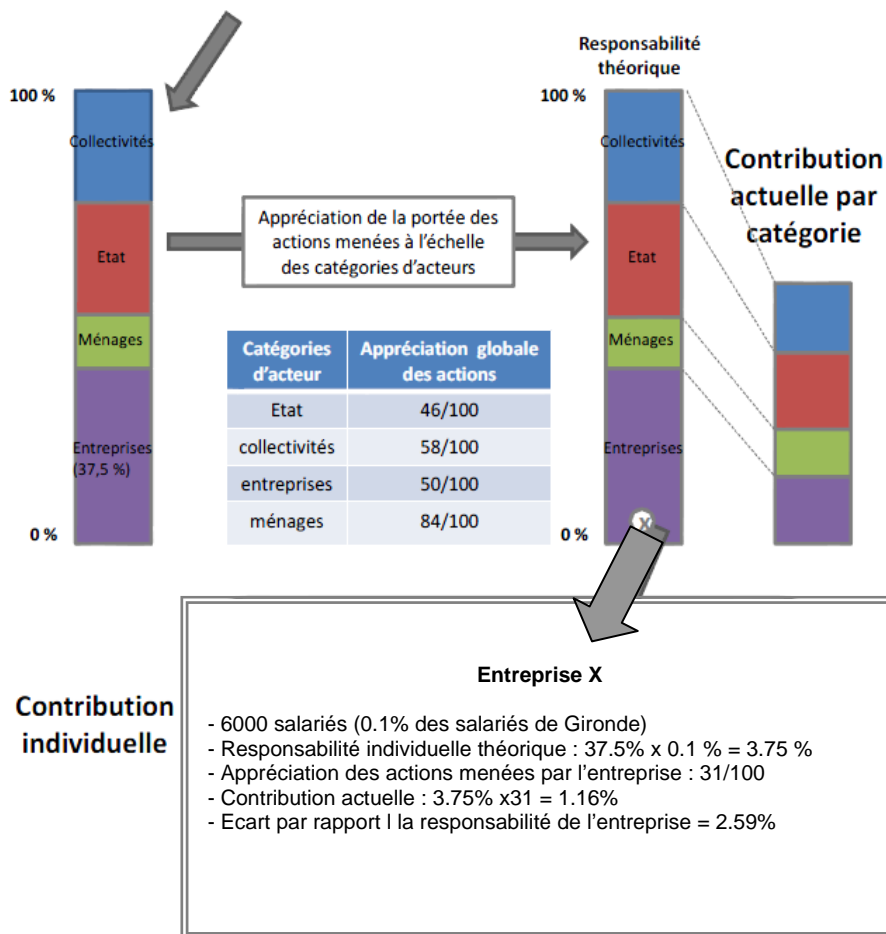
Cette démarche d'observation n'a toutefois pas pour finalité la seule observation. Il s'agit, une fois encore, de formaliser l'observation pour accompagner la transformation. C'est de cette idée qu'est né le travail de définition des « Indices de contribution ». Concrètement il s'agit d'adosser aux indicateurs portant sur l'état du territoire une cartographie de l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités, entreprises, associations, citoyens) ayant une responsabilité sur l'évolution de la situation et de préciser le niveau de cette responsabilité



Ceci-fait, il convient alors de rapprocher la responsabilité dite « théorique de l'acteur », c'est-à-dire ce qui devrait être sa responsabilité s'il l'assumait pleinement et entièrement, de sa « responsabilité réelle », c'est-à-dire ce qui correspond à son engagement actuel et de déterminer les leviers pour rapprocher la responsabilité théorique de la responsabilité réelle.

Dans une logique de coresponsabilité des acteurs, l'hypothèse fondamentale du modèle de contribution est que la totalité de l'évolution de la situation en matière de développement durable est imputable collectivement à l'ensemble des acteurs. C'est notre 100% de responsabilité. Dans le modèle, on considèrera donc qu'il n'y a pas de facteurs exogènes. Toutes les échelles ont ainsi un 100% de responsabilité. Je suis à 100% responsable de ce à quoi je peux contribuer chez moi et dans ma rue. La collectivité est à 100 % de ce à quoi elle peut contribuer à l'échelle de son territoire. L'Etat est à 100 % responsable de ce à quoi il peut contribuer à l'échelle nationale, notamment en matière de législation, l'Europe est à 100% ... Chacun contribue donc à son 100%, même si celui-ci ne représente qu'un infime pourcentage du 100 % plus global. Chacun fait donc sa part de coresponsabilité.

Responsabilité individuelle réelle	=	Responsabilité théorique de la catégorie d'acteurs	x	Poids de l'acteur au sein de sa catégorie	x	Ses Actions menées actuellement	x	La situation du territoire
Cir	=	Rct	x	Pi	x	Ai	x	St



Autrement dit, le modèle de contribution adossé aux indices permet à chaque acteur d'identifier ses responsabilités et de situer leur exercice dans une dynamique de coresponsabilité sociétale territoriale « à la hauteur des enjeux ». Le modèle permet à chaque acteur de connaître son niveau de responsabilité en lui donnant une estimation de la « part », de sa contribution au développement durable dans l'attente d'objectifs territoriaux convenus collectivement.

Il s'agit donc à la fois d'un outil ayant une fonction de mesure de la contribution individuelle mais aussi d'un outil de dialogue permettant d'arrêter une vision commune :

- Des efforts à produire collectivement : le « 100 % » de l'objectif territorial
- De la répartition de ces efforts entre les acteurs : la part de chacun
- De l'appréciation du niveau de réalisation individuelle de sa part : marges de l'effort

– 6 –

Définir la boîte à outils

Définir une boîte à outils pour la coresponsabilité sociétale territoriale est indispensable pour explorer sincèrement tout le potentiel de transformation de la notion et savoir agir dans la phase de transition dans laquelle nous vivons. Comme on ne fait pas du neuf avec du vieux, les outils doivent être renouvelés et également conçus à la hauteur des enjeux. Il s'agit d'un changement radical de posture. S'ouvrir à l'innovation, créer des espaces et des conditions de créativité ne va pas de soi sans accepter un certain nombre de pré requis.

Les espaces à créer peuvent s'envisager comme des cuisines ouvertes, dont nous goûtons tous différemment les saveurs en fonction de nos papilles, de notre éducation, de notre culture familiale et collective. Une cuisine conviviale, mi-auberge espagnole, mi-cuisine moléculaire où la technicité peut compter mais pas seulement : aussi l'envie, l'imagination, l'expérimentation, la tradition enrichie d'épices exotiques. Cette recette c'est à nous tous de la créer, d'apporter nos ingrédients, nos épices, nos dosages et décoctions et plus généralement... notre gourmandise ! Toutes et tous sont considérés comme les ingrédients indispensables du plat principal à partager : la transition vers une société durable.

Dans les bocal : les bonnes questions et les bonnes personnes

Trouver la bonne question est souvent plus difficile que de trouver la réponse. Il faut savoir collectivement passer du temps sur le pourquoi avant de s'intéresser au comment. Ce n'est pas perdre son temps car il ne peut y avoir de bonne réponse à un problème mal posé. Se poser la bonne question suppose aussi de le faire avec les bonnes personnes, celles qui sont impliquées comme celles qui sont concernées par le problème que l'on tente de poser.

Trucs et astuces : Comment faire la différence entre impliqué et concerné ? Dans l'omelette au jambon, la poule est concernée et le cochon est impliqué.

Si l'on formule correctement la question à un problème donné avec les bonnes personnes les solutions et les alternatives apparaissent plus aisément.

Trucs et astuces : Une méthode simple consiste par exemple à se demander cinq fois « pourquoi » avant de chercher le « comment ». Explorer la controverse est également profitable, tout comme prendre le temps de se mettre d'accord sur ce qui fait consensus comme sur ce qui fait dissensus. Il est important d'être au clair sur ce qui fait désaccord.

Veiller à offrir à tous les "participants" des conditions de mise en situation d'égalité dans le processus participatif au titre des connaissances à partager, mais aussi au titre des conditions d'accessibilité et de disponibilité, etc.

Trucs et astuces : les organisations "accompagnatrices" ou "animatrices" rémunèrent les agents chargés de réaliser l' "exercice". De ce fait, les autres acteurs, en particulier ceux de la société civile, doivent pouvoir bénéficier d'un "revenu indemnitaire de participation" et d'un "congé participatif" permettant de les mettre en conditions d'égalité pratique...

Le tamis de l'essentiel

Quand on a défini avec les bonnes personnes le cap et ce qui compte vraiment, on vérifie que l'on ne compose pas une recette en oubliant les éléments essentiels. En matière de développement durable, de coresponsabilité sociétale territoriale, notamment on ne peut pas imaginer de « recette » qui puisse être destructrice de solidarités, ni prédatrice de ressources non renouvelables...

Envisager, dès la conception de la solution, les impacts qu'elle aurait sur « ce qui compte vraiment », bannir les solutions qui auraient un impact négatif sur une des dimensions (ou en assumer le choix en pleine conscience), privilégier les solutions globales contribuant à toutes les finalités sociales et environnementales d'une société durable.

Trucs et astuces pour ton meilleur tamis : Les grilles d'analyse au regard des finalités du DD ou des critères de bien être pour tous définis collectivement. Se projeter dans différentes dimensions temporelles : le court, le moyen et le long terme.

Dégustations collectives : s'ouvrir au regard de l'autre :

« Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage » (Boileau), accepter la critique au sens constructif du terme, susciter le débat et être dans une posture d'écoute active, une ouverture à la transformation, c'est parfois douloureux à entendre mais c'est toujours profitable. Les points et moments de blocage peuvent être graines d'accélération pour des meilleures solutions. Cette tactique permet aussi d'aller assez loin dans la mise au point d'une innovation et de travailler les détails, les conditions, les leviers qui semblent parfois anecdotiques. C'est aussi construire des solutions, plus robustes, plus partagées. Mais c'est aussi parfois admettre la « fausse bonne idée » de départ et repartir d'un meilleur pied.

Trucs et astuces : Se poser la question des usages est primordial et se la poser avec les personnes qui vont avoir l'usage est incontournable.

Le tour de main : accepter l'échec et la sérendipité

Tout vouloir contrôler et régenter est contre-productif. Pour susciter l'esprit d'innovation, il faut savoir la laisser respirer. Il faut aussi laisser de la place à l'échec, car une innovation par nature entraînera de nombreux dysfonctionnements, des dysfonctionnements fertiles. A l'inverse, il peut arriver qu'en cherchant un chemin, on trouve une bifurcation, une nouvelle destination. Par les nouveaux modes relationnels qu'elle implique, par les nouvelles voies de construction partagée des solutions aux problèmes d'aujourd'hui et de demain, la coresponsabilité sociétale territoriale impose de s'ouvrir à ce mode de lâcher prise et permettre d'explorer de nouvelles solutions.

Les ingrédients indispensables : la bienveillance et la confiance

Epices :
Du piment, des rires et des sourires. Audace. La diversité des idées, les controverses. Altruisme, solidarité. Joie, engagement. Etre solidaire rend heureux ! Un peu plus d'optimisme ! Honnêteté, passion, confiance, jeunesse d'esprit. Humour et amour. Innovation. L'autodérision. Expérimenter. Plus de recours au « design- d'organisation - d'innovation ». La prise de conscience, le réveil citoyen. Se détendre...

Ustensiles:
Des petites mains. Nos capacités à tous. Réseau : entraide. Démocratie. Imagination. Changer nos comportements. Des personnes engagées. Courage. Compétences mutualisées. La sobriété. Travailler avec les enthousiasmes de tous. Le commerce équitable. Responsabilité. Partage des connaissances. Bien-être. Capital social. Les cultures. Du temps. Le droit de vote. Le pouvoir d'agir citoyen et l'éducation populaire. Initiative citoyenne. Action locale et réflexion globale. Un revenu de base. Communication. Prospective co-construite...

Ingrédients :
Le partage. La confiance. Volonté, obstination. Audace. Les AMAP. La coopération. Le lien social, le respect, l'entraide. Mutualisation. La curiosité. Créativité, compréhension, réseau. La faune, la flore. Interroger les citoyens sur ce qui les rend heureux. Une harmonie. La solidarité. Créer de nouvelles richesses. Revenir aux fondamentaux. Oublier le superflu. Toi, Moi, Elles, Eux, L'autre. L'ESS. Engagement individuel et collectif. Le plaisir. Revenu de base. Inspiration d'autres cultures. Conscience. La bienveillance. L'émerveillement L'humain. Les échanges de services entre voisins...

Au frigo:
Les intolérances. Les solutions figées. Supprimer le congélateur. Les idées reçues. Le politiquement correct. Les erreurs du passé. Spéculation, finance. Les préjugés et la faiméantise. La frilosité. La méfiance, le pessimisme, Les certitudes. La haine. La recherche du profit maximum au détriment des autres et de la nature. L'individualisme. Les subventions aux activités polluantes. Spéculation intellectuelle. Le machisme. La bêtise.

A faire frire:
Les peurs et les habitudes. Le contre-argument financier. Le capitalisme. Procrastination, idées reçues. Les lobbys. Le manque d'ambition. La surconsommation "Les techniciens politiques Les politiques techniciens" La peur. L'intolérance. La finance casino. Les sujets tabous. La non transparence des budgets et décisions. Faire chauffer les préjugés.

A faire mijoter :
L'empathie. La sobriété heureuse. Bien commun. Le bonheur, le bien être comme unité de mesure. Bienveillance. Les bonnes idées, les bonnes volontés. Co-construire. Une économie partagée. Le système administratif. Former tous les élus au développement durable. L'envie, le désir de vivre mieux, l'utopie. Les initiatives locales pour une action nationale. Humanité et biodiversité. Donner envie. Contribution citoyenne. Evaluation, mesure d'efficacité. Transition énergétique. Pédagogie, sensibilisation pour responsabiliser. Coopération privé/public. Solidarités locales de proximité et intelligence collective. Le sens de nos existences. Le droit à l'expérimentation.

Schéma - Le 13 décembre 2014, une rencontre inédite des acteurs de l'innovation citoyenne en Gironde ainsi qu'une animation participative a permis d'identifier collectivement des ingrédients et ustensiles indispensables aux transitions sociétales vers une société durable.

- 7 -

Dire merci...

MERCI AUX 155 PREMIERS SIGNATAIRES AU 21 OCTOBRE 2014

AGUAS Jean-Christophe, Paris ; **ALBERT Emmanuelle**, *Responsable du service développement durable et démocratie locale de la Ville de Couëron*, Nantes ; **AMOUGOU Mathilde**, *Chargée de Mission Développement Durable*, Chilly-Mazarin ; **ANCEL Geneviève**, *co fondatrice des Dialogues en humanité, administratrice territoriale en poste à la métropole lyonnaise*, Lyon ; **ARCHIMBAUD Aline**, *Sénatrice de Seine Saint Denis*, Paris ; **AUBE Thibaut**, Montpellier ; **BARDOU Magali**, Paris ; **BOUTAUD Aurélien**, Paris ; **BEAU-PONCIE Brigitte**, *chargée de mission Agenda 21*, Bordeaux ; **BERHAULT Gilles**, La Bastidonne ; **BERNARD Jean-Jacques**, Chenove ; **BERTIN Laurence**, Arès ; **BLONDIAUX Loïc**, *Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I)*, Paris ; **BORE Cécile**, Bordeaux ; **BOSREDON Justine**, *chargée de Mission Agenda 21*, Bordeaux ; **BOUTAUD Aurélien**, Talloires ; **BOUTERRE Françoise**, *Responsable de service CNFPT Midi-Pyrénées*, Toulouse ; **BOUTOULE Emilie**, *bénévole-militante pour la monnaie locale, (la M.I.E.L.), bénévole recyclerie, entre-deux-mers en transition*, Nérigean ; **BRAILLON Céline**, Paris ; **BRODACH Ari**, Paris ; **BROWAEYS Dorothee**, Paris ; **BRUN Emilie**, Metz ; **BRUNET-CHAUVEAU Florence**, *Consultante Agenda 21 Cabinet Altamire*, Angers ; **CAME François**, France ; **CAMUS Yannis**, Rennes ; **CASENAVE Jean-Baptiste**, Pessac ; **CARLIER Jean-Louis**, Marcq en Baroeul ; **CARTILLIER Jeanne**, Lyon ; **CAUDRON Corine**, Bordeaux ; **CAVARD Christophe**, *Député du Gard*, Nîmes ; **CHABAUD Julie**, *responsable Mission Agenda 21 Gironde*, Cadillac ; **CHAGNAUD Yoann**, Comité 21, Nantes ; **CHAMARET Aurélie**, France ; **CHAVANNE Muriel**, Laval ; **CHEMINADE Denis**, Sport21.fr, cheminaade conseil, onlineformatsport, Longeville sur mer ; **CHOKRON Line**, Chatenay Malabry ; **COLLIN Richard**, <http://fr.linkedin.com/in/richardcollin>, Paris ; **CORMIER Bernard**, Savignac de l'Isle ; **COUVEZ Anne**, Bordeaux ; **CRISTOL Denis**, France ; **DARTIGUEPEYROU Carine**, *Prospectiviste, secrétaire générale des entretiens Albert-Kahn*, Paris ; **DE FOS Bertil**, Paris ; **DE GABORY Cécile**, Loupiac ; **DELANNOY Annick**, Amiens ; **DELHAYE Christine**, Paris ; **DELERIS Fanny**, Toulouse ; **DE MEYER Françoise**, Bordeaux ; **DEMONGIN Chantal**, Bordeaux ; **DEQUIEDT Frédérique**, *citoyenne engagée à titre individuel et professionnel (porteuse d'un projet territorial de développement durable)*, Paris ; **DOUBLET Florent**, France ; **DUGHERA Jacques**, Paris ; **DUPRAT Laurence**, <http://www.graine-aquitaine.org>, Belin Beliet ; **DURBEC Manon**, France ; **ESMINGER Catherine**, Foix ; **ESTEVE Katia**, *Gironde en transition*, Bordeaux ; **FAUCON Sandrine**, Bordeaux ; **FELTZ David**, *Collectif Roosevelt*, Strasbourg ; **FLOURY Allan**, Bordeaux ; **FOIN Pierre**, France ; **FRONTERA Céline**, Bordeaux ; **GADREY Jean**, économiste, Lille ; **GASTAUD Vincent**, *chargé de mission DD - Agenda 21*, Chelles ; **GAULTIER Elise**, Comité 21, Paris ; **GAUTIER Sylvain**, Bordeaux ; **GEISSMANN Sylvie**, Toulouse ; **GEMIN Bruno**, *Conseiller formation sur le développement durable*, Angers ; **GERBAUD Stephane**, *chef de produit développement durable Afnor Certification*, Paris ; **GIGER Claude**, Clermont l'Hérault ; **GILLE Hervé**, *Conseiller général de la Gironde, délégué au développement durable, plan climat et responsabilité sociétale*, Podensac ; **GUERIN Aline**, *spécialiste concertation, participation, démocratie*, Montreuil ; **GONZALES Joseph**, Flourens ; **GOXE Antoine**, Lille ; **GRIMAL Célia**, Lyon ; **HARDY Jean-Pierre**, Auzeville ; **HEBREARD Lydie**, *chargée de projets en association santé*, Nîmes ; **HENROT Elise**, *gérante et co-fondatrice de Géoscope, agence d'urbanisme et de développement local des territoires*, Argentat ; **HERAULT Marc**, Fargues Saint Hilaire ; **HOURQUET Philippe**, Talence ; **HUMBERT Marc**, Rennes ; **JOINEAU Vincent**, Rions ; **JOUANNO Chantal**, *Sénatrice de Paris (Ile de France)*, Paris ; **KEIFF Sébastien**, *responsable adjoint mission Agenda 21 Gironde*, Bordeaux ; **KHEMISSI Youcef**, Paris ; **KUBIAK Benoit**, *chargé de mission Agenda 21 et plan climat*, Quetigny ; **LANCLEMENT Karine**, Bordeaux ; **LAQUIEZE Brigitte**, *philosophe*, Bordeaux ; **LAVILLE Bettina**, *Revue Vraiment Durable*, Paris ; **LECLERC Héloïse**, Bayeux ; **LE COZ Armel**, *designer citoyen*, Couzeix ; **LETTERMANN Anouck**, *Adret et Territoires*, Grenoble ;

LIPIETZ Alain, Villejuif ; **LUKA Jean**, France ; **LUSSON Jean-Marc**, *socio-économiste développement durable du tourisme*, Paris ; **MASSEY GARRIDO Madile**, *élue citoyenne*, Etauliers ; **MAUROY Emilie**, France ; **MEDA Dominique**, *Sociologue*, Paris ; **MERELLE Olivier**, Paris ; **MERIGOT Bernard**, *Consultant et Responsable de la recherche-action « Territoires et démocratie numérique locale (TDNL), Directeur du media numérique <http://www.savigny-avenir.info>*, Savigny ; **MICHALON Dominique**, *conseil en stratégie et responsabilité sociétale*, France ; **MOLLARD Ségolène**, Marseille ; **MOREL Joëlle**, Paris ; **MOUCHAGUE Damien**, Bordeaux ; **NAMOISS Samir**, Cadix ; **NICQ Coryne**, *citoyen engagé avec les Entrepreneurs d'avenir Rhones- Alpes*, Ecully ; **NUNEZ Mélanie**, Bordeaux ; **OLLIVIER Emmanuel**, *Animateur du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées*, Paris ; **ODOT Karine**, Bordeaux ; **PANEL Benoît**, *Entrepreneur encourageant les pratiques de consommations collaboratives*, Bordeaux ; **PANSU Denis**, *Animateur de réseau, coordinateur de projet*, Paris ; **PLISSON Philippe**, *Député de Gironde*, Saint-Caprais-de-Blaye ; **POLISSARD Sonia**, Paris ; **PORET Céline**, Lyon ; **QUENISSET Sandra**, Léognan ; **RAIMBAULT Matthieu**, *Responsable Mission Agenda 21*, Mérignac ; **RAULT Martin**, Paris ; **RAYSSAC Gilles-Laurent**, *Directeur de Res publica*, France ; **RENARD Rémy**, Lardy ; **RENAULT Michel**, *ONG PEKEA: <http://www.pekea-fr.org/isbet.html>*, Rennes ; **RINN Jean Charles**, *Dirigeant PME ADAM Sas (www.adampack.com)*, Bordeaux ; **ROBERT Bertrand**, *élu municipal*, Alençon ; **ROIRANT Julien**, *les Equipes de Médias*, Paris ; **ROTURIER Julie**, *citoyenne, sociologue, chargée de mission Agenda 21 de la Gironde*, Bordeaux ; **SAITTA Dominique** *ingénieur conseil, conseil en Responsabilité sociétale pour les dirigeants de PMO (Petites et moyennes organisations)*, Blanquefort ; **SCHIMENOVITZ Fabienne**, Vincennes ; **SCHMIDT Benjamin**, Puteaux ; **SIMON Benoit**, Paris ; **SORENTE Isabelle**, *écrivain*, Paris ; **STEWART Dominique**, *Citoyenne et élue, membre d'un Comité de Pilotage Agenda 21*, Les Matelles ; **SYMPHOR Amélie**, Mios ; **TERNOT Alain**, *AlterNord*, Paris ; **THELLIER Prisca**, *élue à la CREA Haute Normandie*, Sotteville les Rouen ; **THIBAUT Jean-Pierre**, *Inspecteur Général de l'Administration du Développement Durable, Ministère de l'Ecologie*, Paris/Bordeaux ; **THIRION Samuel**, *coordonnateur du réseau international Together*, Portugal, Odemira ; **THOURET Caroline**, Toulouse ; **TOUBALE Rokaya**, Besançon ; **TRAN Thi Minh Thu**, Lyon ; **TREMBLE Eva**, Saintes ; **TRIOUX Aurélien**, Dijon ; **TUUHIA Vaia**, *4D*, France ; **VALETTE Marc**, *Chargé de développement de IRDSU*, Nantes ; **VALLEIX Sophie**, France ; **VASILIU Cynthia**, Bordeaux ; **VASSE Damien**, *citoyen engagé dans une démarche de rassemblement des initiatives citoyennes autour de la démocratie et des nouvelles formes d'économie. Cofondateur et coordinateur du Mouvement Français pour un Revenu de Base, animateur scientifique chez les Petits Débrouillards*, Bordeaux ; **VASSE Frédéric**, *Directeur Innovation Recherche et du Laboratoire du changement chez Auxilia*, Nantes ; **VEILLARD Michel**, *association des Amis de la Monétarisation*, Jumeauville ; **VIVANT Louis-Marie**, *AIR, l'Agence de l'Innovation Responsable*, Annecy ; **VIVERET Patrick**, *Philosophe, Magistrat honoraire, Président de l'observatoire de la décision publique*, Paris ; **VINCENT Pascale**, Paris ; **VOYARD Randolph**, *United_States* ; **WHITAKER Celina**, France ; **WICKER Françoise**, *élue, adjointe à l'environnement et à la transition écologique à la ville d'Avallon, Vault de Lugny* ; **WOLFF Thomas**, *Association Centre des pratiques de la coopération - co-fondateur. Forum des débats sur le bien commun, enseignant*, Montpellier ; **WORMS Jean**, *Agent de collectivité en charge d'un développement*, Niort....

Ce projet de manifeste est issu de 4 années de travail collectif au sein du réseau des Agenda 21 de la Gironde. Il doit à l'ensemble des participants aux groupes de travail girondins mais aussi national (Chantier Pacte de Solidarités Ecologiques animé par le Bureau des territoires du Ministère en charge du Développement durable) et européen (Réseau international des territoires de coresponsabilité pour le bien-être de tous animé par le Conseil de l'Europe).

Il doit également aux lectures et réflexions de chercheurs, essayistes, poètes et penseurs dont nous faisons quelques références non exhaustives : Albert Jacquard, Pierre Rosavallon, Cynthia Fleury, Jean Baudrillard, Michel Serres, Michel Maffesoli, Hélène Strohl, Fernando Pessoa, Elinor Ostrom, Jean Gadrey, Jacques Weber, Patrick Viveret, Denise Jodelet, Gaston Bachelard, Dominique Meda, Pierre Rabhi, Isabelle Sorrente, Gilles Berhault, Edgar Morin, Ignacy Sachs, Emile Durkheim, Héléne Hatzfeld, Stéphane Hessel et bien d'autres...

Il a vocation à être enrichi par ses lecteurs et acteurs... et alimentera la rencontre nationale des Agenda 21 de demain organisée par le Ministère en charge du DD le 4 décembre 2014.

C'est surtout une invitation au débat sur ce qui compte vraiment aujourd'hui et comment se rétablir individuellement et collectivement dans nos capacités d'agir à la hauteur des enjeux...

Pour améliorer, contribuer, en discuter, vos contacts : Sébastien Keiff et Julie Chabaud - Mission Agend@ 21 de la Gironde
05-56-99-67-64 . dgsd-agenda21@cg33.fr
Twitter: [@agenda21gironde](https://twitter.com/agenda21gironde) #LaboM21

Pour signer ce Manifeste, remplir [le formulaire en ligne](http://urlz.fr/NMp) directement sur <http://urlz.fr/NMp>